



**DOSSIER DE DEMANDE**  
Aide Alimentaire AGORAé Caen

Dossier N° :

Date de demande :

**ETAT CIVIL**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_

Sexe :  Féminin  Masculin

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur



## Pièces à fournir :

- Carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- Justificatif logement (soit quittances de loyer, ou attestation logement, ou bail...)
- Attestation CAF (APL/ALS)
- Justificatif des factures (eau, électricité, téléphone, etc)
- Notification de bourses
  
- 2 derniers bulletins de salaire ou copie du contrat de travail

## Les critères pour accéder à l'épicerie :

- Etre **étudiant** dans l'enseignement supérieur à Caen
- Reste à vivre quotidien **inférieur à 7,40€** (voir dernière page pour le calcul)

## L'entretien

Il vise à faire le point sur la **situation personnelle** de l'étudiant avec un bénévole de l'Agoraé.

Il permet également de voir si le dossier est complet et qu'il remplit les conditions pour passer en Commission.

## La commission

Elle se réunit normalement **une fois toutes les semaines, ou tous les 15 jours**.

Si cela s'avérait impossible, pour des raisons d'indisponibilité de ses membres, une Commission sera tout de même tenue au **minimum 1 fois par mois**.

En situation d'extrême nécessité, il sera possible de réunir une Commission d'urgence, dans les meilleurs délais.

Elle est composée du responsable Agoraé, des services civiques, de bénévoles, de représentants étudiants et d'assistants sociaux.

## Les étapes :

1. **Récupérer** un dossier à l'Agoraé ou sur le site internet
2. **Entretien avec un bénévole** de l'association et présélection
3. Passage en Commission (acceptation ou refus du dossier)

**SITUATION DE L'ETUDIANT**

Célibataire     Concubinage     Mariée/Pacsé(e)

**Exercez-vous régulièrement une activité salariée ? :**

OUI     NON

Nature de l'emploi et type de contrat :

**Avez-vous des enfants ?**

OUI     NON

Si oui, précisez leur âge :

**Remarques/éléments à ajouter :**

## CALCUL DES RESSOURCES :

RESSOURCES		DEPENSES	
<u>Recettes mensuelles :</u>		<u>Frais mensuels :</u>	
Salaire :		Loyer (sans déduction APL ou AL) :	
Bourse :		Charge (Electricité, Gaz, Eau ) :	
Allocations logement (APL, ALS) :		Communication (Téléphone, internet) :	
Pension alimentaire :		Assurances : (logement, véhicule, mutuelle...)	
Aides familiales :		Frais de transport ou carburant : (incontournables : emploi, études)	
<u>Recettes annuelles :</u> (à diviser par 12 pour pondérer au mois)		<u>Frais annuels :</u> (à diviser par 12 pour pondérer au mois)	
FNAU : (Fond National d'Aide d'Urgence)		Frais d'inscription :	
		Taxe d'habitation : (et autres impôts)	
Autre :		Autres :	
<u>Total des ressources :</u>		<u>Total des dépenses</u>	

$$\text{Reste A Vivre Quotidien} := \frac{(\text{Ressources} - \text{Dépenses})}{31} =$$

Comment calculer son reste à vivre quotidien :

- Calcule le total de tes **revenus** par mois
- Calcule le total de tes **dépenses/charges** par mois

La différence entre les deux te donne ton reste à vivre mensuel.

Il suffit ensuite de le diviser par 31 pour avoir ton reste à vivre quotidien

